

20 DÉCEMBRE - 22 JANVIER
Découverte
des formations

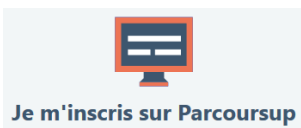
22 JANVIER - 12 MARS INCLUS
Inscription et
formulation des vœux

13 MARS - 2 AVRIL INCLUS
Confirmation
des vœux

19 MAI - 17 JUILLET
Phase
d'admission

ÉTAPE 1 ► CRÉATION DE MON DOSSIER PARCOURSUP (INSCRIPTION)

A partir du 22 janvier



N° de dossier :

Mot de passe :

Connexion

[N° de dossier ou mot de passe oublié ?](#)

[Créer mon dossier 2020](#)

✓ Un **numéro de dossier** m'est attribué.

✓ Je définis mon **mot de passe**.

Je les conserve soigneusement.

Ils me seront demandés à chaque nouvelle connexion.

Je vérifie attentivement, corrige et complète si nécessaire toutes les informations déjà pré-remplies.



Pour tout savoir sur la procédure de création du dossier : www.parcoursup.fr Accueil > Questions fréquentes > Les étapes Parcoursup ► S'inscrire sur la plateforme

22 JANVIER ►

ÉTAPE 2 ► CANDIDATURES

► 2 AVRIL



Après le 12 mars minuit

✓ Je ne peux plus formuler de vœu sur Parcoursup

Après le 2 avril minuit

✓ Je ne peux plus rien modifier dans mes dossiers,



1. Je saisis & j'enregistre mes vœux en utilisant le moteur de recherche des formations avant le 12 mars (23h59).

- BTS - BTSa - BTSM
- CMI-Cursus Master en Ingénierie
- CPGE
- DCG
- DEUST
- Diplôme d'université ou d'établissement
- DUT
- Études de santé
- Formations aux métiers du sport
- Formations professionnelles
- Formations d'architecture, du paysage et du patrimoine
- Formations d'art, de design et du spectacle vivant
- Formations aux métiers de l'hôtellerie restauration

- Formations des écoles de commerce et de management
- Formations des écoles de commerce et de management
- Formations des écoles d'ingénieurs
- Formations diplômantes du travail social
- Formations préparatoires à l'enseignement supérieur
- Licence
- Licence sélective
- Mentions complémentaires
- Sciences Po - Institut d'études politiques



CE QUE JE DOIS SAVOIR POUR MES CANDIDATURES

Formations hors apprentissage (statut étudiant)

- ☑ **10 vœux ou vœux multiples maximum** pour des formations sélectives ou non sélectives dans les lieux de mon choix.
- ☑ Ces vœux ne sont **pas classés**.
- ☑ **Vœux multiples** (BTS, DUT, DCG, CPGE, IFSI, EFTS, Ecoles...)
 - Un vœu multiple est composé de **plusieurs sous-vœux**. Chaque sous-vœu correspond à une formation dans un établissement donné.
 - Un vœu multiple peut comprendre **10 sous-vœux maximum**.
 - **20 sous-vœux maximum au total pour l'ensemble des vœux multiples** (hors réseaux d'écoles d'ingénieurs et de management, IFSI et EFTS... pour lesquels le nombre de sous-vœux n'est pas limité et n'est pas compté dans le nombre maximum de sous-vœux autorisé).
 - Le vœu multiple **compte pour un seul vœu parmi les 10 vœux possibles**.

Formations en apprentissage (statut salarié)

- ☑ **10 vœux maximum** (ces vœux s'ajoutent aux 10 vœux pour des formations hors apprentissage).



Pour tout savoir sur la procédure : www.parcoursup.fr Accueil > Questions fréquentes > Les étapes Parcoursup → Formuler ses vœux

2. Je finalise mes dossiers avec les éléments demandés par les formations avant le 2 avril (23h59).



- ✂ Je saisis mon « **projet de formation motivé** » **pour chaque vœu et sous-vœu** OBLIGATOIRE
- ✂ Je renseigne la rubrique « **Préférence et autres projets** » OBLIGATOIRE
- ✂ Je renseigne la rubrique « **Activités et centres d'intérêt** » FACULTATIF, mais conseillé

3. Je confirme chaque vœu avant le 2 avril (23h59), une fois les dossiers complétés.



Cette confirmation est indispensable : seuls les vœux confirmés seront étudiés par les établissements.



Des questions ? www.parcoursup.fr Accueil > Questions fréquentes > Les étapes Parcoursup → Renseigner son dossier - Confirmer ses vœux

19 mai - 17 juillet
PHASE PRINCIPALE D'ADMISSION
INSCRIPTION
 dans la formation que j'ai acceptée

17-24 JUIN
 Épreuves du Bac
 Suspension de la procédure d'admission

25 juin
11 septembre
PHASE COMPLÉMENTAIRE
 A partir du 8 juillet
 Sollicitation de la CAES



Des questions sur la phase d'admission ?
www.parcoursup.fr Accueil > Questions fréquentes
 Les étapes Parcoursup
 --> Recevoir les réponses et propositions d'admission
 --> Répondre au point d'étape obligatoire
 --> Fin de la phase principale d'admission : le 17 juillet
 --> Participer à la phase complémentaire

4. Je consulte les réponses des formations à partir du 19 mai et jusqu'au 17 juillet tant que je n'ai pas accepté de façon définitive une proposition.

Je reçois les propositions d'admission **en continu et au fur et à mesure**. Je dois donc **surveiller régulièrement ma messagerie**. Chaque fois qu'un candidat confirmera ou renoncera à une proposition reçue, il libérera des places qui seront ensuite proposées à d'autres candidats. Chaque jour, de nouveaux candidats auront donc de nouvelles propositions.

Quand une proposition arrive, une alerte est envoyée :

- ✓ sur mon portable via l'application Parcoursup que j'ai téléchargée,
- ✓ dans ma messagerie personnelle (via l'adresse mail demandée au moment de l'inscription sur Parcoursup),
- ✓ dans la messagerie intégrée à Parcoursup.



Dès le 19 mai, je peux activer le **répondeur automatique**, si j'ai un ou plusieurs **vœux en attente**. Cette option me permet, lorsque je suis sûr de mes choix, d'organiser tous mes vœux "en attente" (hors vœux en apprentissage) par **ordre de préférence** pour que le répondeur automatique puisse répondre positivement à ma place aux propositions d'admission reçues.

5. Je réponds à toutes les propositions dans les délais indiqués sur la plateforme Parcoursup.

- Je reçois une **réponse pour chacun de mes vœux et sous-vœu**.
- Les **réponses possibles** des formations :

Formation sélective CPGE, BTS, DUT, écoles, IFSI, EFTS...	Formation « non sélective » Licence / PASS
<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Oui
<input type="checkbox"/> Oui - en attente d'une place	<input type="checkbox"/> Oui - si
<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui - en attente d'une place



Si j'ai une(des) proposition(s) d'admission (**Oui** ou **Oui-si**), je dois obligatoirement **y répondre dans les délais indiqués sur la plateforme**.

Les délais pour répondre :

- > **entre le 19 et le 23 mai inclus : 5 jours** au maximum (J+4)
- > **le 24 mai : 4 jours** au maximum (J+3)
- > **à partir du 25 mai : 3 jours** au maximum (J+2)

- > **Oui** --> J'ai une **proposition d'admission**
- > **Oui-si** --> J'ai une **proposition d'admission** et la formation me propose de suivre un parcours de formation personnalisé (remise à niveau, soutien, tutorat ...) permettant de renforcer ma capacité à réussir dans la formation. Je serai accepté dans cette formation uniquement si j'accepte de suivre ce parcours de formation personnalisé.
- > **Oui - en attente d'une place** --> Je suis sur liste d'attente et j'ai connaissance de ma position sur celle-ci. J'attends que des places se libèrent.
- > **Non** --> Je suis refusé dans cette formation.

- Je peux formuler **2 réponses** à chacune des propositions qui m'est faite :
 Oui, j'accepte la proposition d'admission **Non, je renonce** à la proposition d'admission qui m'est faite.



- Si je reçois **plusieurs propositions d'admission** (oui ou oui-si), **je ne peux en accepter qu'une seule**. Lorsque j'accepte une proposition, je renonce aux autres propositions.
- Je peux accepter une proposition tout **en maintenant mes candidatures sur des formations sur lesquelles je suis en attente**.
 ---> **Je dois l'indiquer sur la plateforme**.

6. Le point d'étape : 29 juin 2020 OBLIGATOIRE si j'ai des vœux en attente et si je n'ai pas activé le répondeur automatique

Je dois indiquer le ou les vœux « en attente » que je souhaite maintenir. Je dois répondre dans un **déla**i de **3 jours (au plus tard le 1^{er} juillet)**. Si ce délai n'est pas respecté, le ou les vœux « en attente » que j'avais maintenus jusqu'alors seront considérés comme abandonnés.

7. Je m'inscris dans l'établissement dont j'ai accepté définitivement la proposition.



Après avoir accepté une proposition d'admission, je dois effectuer mon inscription administrative dans l'établissement dans le respect des délais réglementaires. Les modalités d'inscription pour chaque formation seront indiquées sur Parcoursup.

▶ Et si je n'ai que des vœux en attente ?

- Des places vont se libérer au fur et à mesure que d'autres candidats vont renoncer à leurs vœux.**
- Mes vœux en attente sont **maintenus automatiquement**.
- Si, parmi les formations pour lesquelles je suis en attente d'une place, certaines ne m'intéressent plus, **je peux y renoncer**.
- Je participe à la **phase complémentaire du 25 juin au 11 septembre 2020**.
 --> La phase complémentaire permet de **formuler de nouveaux vœux (10 maxi)** dans des formations qui ont des **places disponibles**.

▶ Et si je n'ai que des réponses négatives ? (cas où seulement des formations sélectives ont été demandées)

- Je participe à la **phase complémentaire du 25 juin au 11 septembre 2020**.
 --> La phase complémentaire permet de **formuler de nouveaux vœux (10 maxi)** dans des formations qui ont des **places disponibles**.
- Après les résultats du baccalauréat et si je participe à la phase complémentaire, je peux demander (via mon dossier Parcoursup) l'accompagnement individualisé de la **commission d'accès à l'enseignement supérieur (CAES)** de mon académie pour trouver la proposition la plus adaptée à mon projet.

Des questions sur la procédure, sur votre dossier ?
 ▶ Numéro vert **0800 400 070**
 ▶ **Messagerie contact** depuis votre dossier candidat.

Réseaux sociaux pour suivre l'actualité de Parcoursup
 Téléchargez l'application Parcoursup